



MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 12 Avril 2022

PROCES VERBAL

Date de la convocation

Le 1^{er} Avril 2022

Nombre de conseillers

- En exercice :
10

- Présents : 10

- Pouvoirs : 2

-Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur MEYZONET Philippe, le maire.

Etaient Présents : Madame Delphine MISSONNIER, Messieurs Jean GRANGHON, Laurent COSTON, Pascal CHAPELLE, Lionel FOURNERIE, Stéphane DARLE, Stéphane TAISSIDRE et Philippe MEYZONET.

Absents : Madame Valérie MONTEIL, Monsieur Benoît DELABARRE

Procuration : M. DELABARRE Benoit à Mme Delphine MISSONNIER

Mme MONTEIL Valérie à M. COSTON Laurent

Secrétaire de séance : Mme MISSONNIER Delphine

1 - Vote des comptes de gestion 2021 (Commune, Régie de transports et CCAS)

Le maire présente les comptes de gestion qui correspondent au centime près aux soldes comptables de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité ces comptes de gestions.

Régie de transports :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
Commune :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
CCAS :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

2 - Vote des comptes administratifs (Commune, Régie de transports et CCAS)

Delphine MISSONNIER présente les CA de la commune, de la régie de transports et du CCAS. Ils laissent apparaître un excédent en fonctionnement et investissement :

Régie de transports : Fonctionnement 8 094.25 € / Investissement 6 956.16 €

Commune : Fonctionnement 135 242.81 € / Investissement 51 533.95 €

CCAS : Fonctionnement 4 324.25 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces comptes administratifs.

Régie de transports :	Vote : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
Commune :	Vote : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
CCAS :	Vote : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

3 - Affectations des résultats comptables (Commune, Régie de transports)

L'affectation du résultat concerne le traitement donné aux recettes ou aux dépenses générées au terme d'un exercice comptable. Il est décidé de reporter l'excédent au budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les affectations de résultats.

Régie de transports :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------------	------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Commune :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
CCAS :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

4 - Vote des budgets (Commune, Régie de transports et CCAS)

Le maire présente les budgets primitifs 2022.
Ils s'équilibrent en dépenses et recettes.
Le conseil valide les propositions budgétaires

Régie de transports :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
Pour la section fonctionnement à 25 894.25 €				
Pour la section investissement à 172 34.00 €				

Commune :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
Pour la section fonctionnement à 487 995.96 €				
Pour la section investissement à 1 576 562.12 €				

CCAS :	Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
Pour la section fonctionnement à 8 624.25 €				

5 - Vote des taux / taxes locales 2022

Mr le Maire présente l'état 1259, document relatif aux taxes directes locales pour 2022.
Cette année, la part départementale de la Taxe foncière bâti est attribuée au bloc communal. Par conséquent, le taux de la TFB en 2021 est de 33.73%.
Un coefficient correcteur communal a été inséré dans les calculs prévisionnels 2022.
Une nouvelle fois cette année, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales directes et de les reconduire à l'identique sur 2022.

Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------------	-------------------	-----------------------

6 - Fonctionnement de la MAM avec la commune de Sembadel

Le maire rappelle la délibération n° 190803 du 29/08/2019 concernant la mise en place d'une convention de gestion des frais de fonctionnement de la MAM entre les communes de Sembadel et Félines, du 01/09/2019 jusqu'au 30/06/2020.

Cette MAM a été créée à partir d'une volonté partagée des Conseils municipaux de Sembadel et Félines, ce afin de rendre service à la population en manque de garde de très jeunes enfants.

Après plus de deux années de fonctionnement, la MAM remplit pleinement sa fonction et il existe même des listes d'attente.

Il était prévu que l'association « La gare des p'tits loups » reprennent l'intégralité des frais de fonctionnement à son compte, charge aux municipalités d'abonder une subvention annuelle basée sur le coût de fonctionnement, à hauteur de 50% chacune.

Afin de simplifier la gestion de ce service par l'association, il semblerait préférable que les deux communes de Sembadel et Félines continuent à participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 50% chacune.

Le conseil municipal décide d'établir un deuxième avenant à la convention établie, définissant la durée de mise à disposition, et définissant les conditions de prise en charge du fonctionnement par les communes de Sembadel et Félines à hauteur de 50% chacune et donne pouvoir au Maire de signer l'avenant.

Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	------------------	-------------------	-----------------------

7 - Récompense à un employé communal avec la commune de Sembadel

Le Maire expose au conseil municipal :

Après plus de vingt ans de dévouement en tant qu'agent communal aux services des communes de Sembadel et de Félines, conscients de nombreux services rendus aux collectivités, il serait de bonne augure de remercier cet agent par un bon cadeau d'un montant de 500€.

Le conseil municipal décide l'octroi d'un bon cadeau à l'agent communal partant en retraite et fixe le montant à 500€, montant décidé conjointement par les communes de Sembadel et de Félines.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8 - Prestataire pour le fauchage et débroussaillage des voiries

Après l'ajournement du dossier au conseil municipal du 11 mars 2022, la commission voirie s'est réunie à nouveau.

Pour rappel, les prestations étaient précédemment effectuées Par M. Patrick Farget. M. Farget étant décédé, des devis ont été demandés à 5 prestataires.

	Siège social	Fauchage heure HT	Débroussaillage heure HT
Prestation de M. FARGET		52€	52€
Devis Didier GIRAUD	ST PAULIEN	Le tout 3960€	195€
Devis Richard MATHEVON	CHOMELIX	53€	53€
Devis Robert ROUX	JULLIANGES	52€	52€
Devis VEROT	ST PIERRE DUCHAMP	45€	45€
RAMAIN			

Après étude de la commission, cette dernière propose de retenir M. Robert Roux comme prestataire avec son devis à 52€ de l'heure exonéré de TVA, pour une durée d'un an. Un point sera fait à l'issu de cette période pour faire état du travail effectué. Il est également proposé de répartir la commune en trois secteurs pour le débroussaillage d'automne, à raison d'un secteur débroussaillé par an. Enfin, un nombre d'heures est déterminé par an afin de maîtriser le budget :

- 80h pour le débroussaillage d'automne
- 50h pour le fauchage de printemps

Le conseil municipal décide de retenir M. Robert Roux comme prestataire de fauchage et débroussaillage, valide le devis à 52€ de l'heure et le budget d'heures maximum à ne pas dépasser, soit 80h pour le débroussaillage et 50h pour le fauchage.

Vote : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

9 - Couvent

➤ Candidatures pour la location des appartements

La commission logement habitat bâtiments s'est réunie le 11 avril 2022 pour étudier les différentes candidatures pour les logements du Couvent et de la Maison du bourg. A ce jour, six candidatures ont été réceptionnées, dont cinq pour le Couvent et une pour la Maison du bourg.

Après étude, l'ensemble des candidatures ont été retenues par la commission et sont présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve les cinq candidatures.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Projet d'aménagement des extérieurs du Couvent

Mme Margot, architecte, a rendu une proposition d'honoraires pour les aménagements extérieurs de Couvent, comprenant la préparation technique et administrative du dossier pour une consultation et un suivi de travaux. Est exclue de la proposition, la recherche de financement pour l'opération.

Le sujet est ajourné au prochain conseil le temps de demander un second devis à Géoval.

➤ Avenant au marché de travaux lot 3 attribué à l'entreprise DEFIX

Suite à des modifications de commande et de choix de travaux, des plus et moins-values ont été calculées sur le marché de travaux initial. Il en résulte qu'un avenant au marché négatif de 4 336,35€ HT, soit 5 203,62€ TTC est nécessaire.

Le conseil municipal accepte cet avenant en moins sur le marché initial du lot 3 permettant de réduire le montant du marché s'élevant désormais à 78 740,51€ HT, soit 94 488,61€ TTC.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

10 – Syndicat Départemental d'Energies : travaux d'enfouissement de l'éclairage public à Almance

Le maire expose qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public à Almance pour lesquels un avant-projet a été réalisé en accord avec le SDE auquel la commune a transféré la compétence éclairage public :

- Travaux d'extension : l'estimation de ces dépenses s'élève à 1 708,67€ HT. Conformément aux décisions prises par son comité, le SDE peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en contrepartie d'une participation de la commune à hauteur de 55%, soit 939,77€ HT.
- Travaux d'enfouissement des lignes basses tension : l'estimation de ces dépenses s'élève à 21 050,94€ HT. Conformément aux décisions prises par son comité, le SDE peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en contrepartie d'une participation de la commune à hauteur de 30%, soit 6 315,28€ HT, correspondant au génie civil électrique.

Ces participations pourront éventuellement être revues en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal décide d'approuver les deux avant-projets des travaux présentés, de confier la réalisation de ces travaux au SDE et accepte la participation de la commune à hauteur de 55% des dépenses pour les travaux d'extension et la participation à hauteur de 30% des dépenses pour les travaux d'enfouissement.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

11 – Demande d'adhésion à CIPRO

Le Comité d'insertion professionnel de la Haute-Loire nous a envoyé une proposition d'adhésion. La cotisation est fixée à 20€ pour l'année 2022.

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer à CIPRO.

Vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

12 – Accueil de la population ukrainienne

Il est exposé la possibilité de mettre à disposition un logement de la commune pour l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Pour rappel, lors du dernier conseil, une subvention de 3 000€ a été accordée afin de soutenir le peuple ukrainien.

Le conseil décide de ne pas mettre à disposition de logement.

Vote : 10

Pour : 2

Contre : 7

Abstention : 1

Le Maire

Philippe MEYZONET

